

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-5-4-1

Séance du lundi 18 décembre 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à REYMANN Anne
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à VOGT Victor
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph
VETTER Jean-Philippe donne procuration à KRIEGER Laurent

ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 27 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2024 pour la commission n°4 un budget de 344 640 453 € qui se ventile ainsi :

Pour la politique de l'Insertion et du logement (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 391 764,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 661 750,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 41 128,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 129 918 080,00 €,

Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 671 361,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 820 000,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 500,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 245 613,00 €,

Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 5 et 6)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 533 700 € et un total d'autorisation d'engagement de 30 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 252 571 000 €,

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 645 720 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 14 634 000 € et un total d'autorisation de programme de 300 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 6 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote